DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 34

MODERNISATION DU STATIONNEMENT PAYANT POUR LES RÉSIDENTS- MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT ANNUEL.

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 34
MODERNISATION DU STATIONNEMENT PAYANT POUR LES RÉSIDENTS- MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT ANNUEL.

Afin de préserver la qualité de vie des riverains ne disposant pas d'un parking privé pour leur véhicule personnel, il est proposé de faire évoluer les modalités de la politique tarifaire du stationnement pour les usagers dits « résidents » (domiciliés dans la zone de stationnement payant de la ville).

Actuellement, les résidents bénéficient d'un tarif préférentiel. Ce tarif leur est accordé pour une durée d'un an, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule. Il est réservé aux seuls riverains de la zone payante clermontoise et limité à un véhicule par foyer, pour un montant de 0,50€/jour.

Pour bénéficier de ce tarif, les demandeurs doivent apporter les pièces au format papier, en présentiel, à l'Annexe de la Police Municipale. Il leur est alors délivré une carte à puce (« carte de stationnement »). Cette carte ne peut être encodée que sur un poste muni du lecteur adéquat.

Cette opération doit ainsi être réalisée en présentiel (sur rendez-vous) lors de toute création et pour tout renouvellement (1 fois par an).

Modernisation et facilitation pour les résidents

A l'instar de ce qui est proposé dans de nombreuses autres villes, il est proposé la mise en œuvre d'un abonnement annuel pour :
- faciliter et accélérer la création ou le renouvellement des droits pour les bénéficiaires, via une procédure dématérialisée et la suppression de la carte à puce (les droits étant directement reliés à l'immatriculation du véhicule et non à un objet physique) ;
- encourager le report modal, en ayant un tarification forfaitaire n'incitant pas un résident à limiter ses jours de stationnement en voirie et prendre sa voiture pour de courts trajets domicile-travail.
- améliorer le confort des usagers au quotidien , qui n'auront plus besoin de payer tous les six jours à l'horodateur ou via l'application, Le paiement pouvant se faire en une fois, annuellement et garantir à l'usager une tranquillité d'esprit sur toute l'année grâce à la délivrance d'un macaron annuel ;
- palier les pertes régulières des cartes à puce, chaque riverain demandant actuellement le remplacement de sa carte de stationnement en moyenne une fois par an

Tarification de l'abonnement annuel

L'abonnement est proposé au tarif de 66 € à 220 € par an selon le tableau ci-dessous.
Le montant payé actuellement par les usagers concernés est de 152,50 € de stationnement (305 jours ouvrables x 0,50 €) et 30 € pour le remplacement de la carte (en moyenne, une par an et par usager) soit 182,50 € par an.

Par comparaison, un abonnement dans les parkings en ouvrage représente entre 500 et 1000 € par an, ou en boxe privé plus de 1 000 € par an.

La mise en place d'un abonnement annuel permet par ailleurs l'application d'un tarif solidaire, selon les revenus du foyer. Cela contribue à atténuer l'impression de surcoût ou la difficulté éventuelle associée au paiement en une fois tout en proposant une mesure plus équitable.

Ville de Clermont-Ferrand – Tarif proposé pour l'Abonnement stationnement Résident			
Tranche	**Palier VCF**	**Réduc (%)**	**Montant**
A	QF < **404**	70 %	66 €
B	QF de **405** à 444	53 %	105 €
B	QF de 445 à 484	53 %	105 €
B	QF de 485 à **524**	53 %	105 €
C	QF de **525** à 564	35 %	143 €
C	QF de 565 à 604	35 %	143 €
C	QF de 605 à 649	35 %	143 €
C	QF de 650 à 699	35 %	143 €
C	QF de 700 à **749**	35 %	143 €
D	QF de **750** à 799	18 %	182 €
D	QF de 800 à **899**	18 %	182 €
Plein	QF de **900** à 999	0 %	220 €
Plein	QF de 1000 à 1249	0 %	220 €
Plein	QF de 1250 à 1499	0 %	220 €
Plein	QF de 1500 à 1749	0 %	220 €
Plein	QF de 1750 à 1999	0 %	220 €
Plein	QF de 2000 à 2249	0 %	220 €
Plein	QF de 2250 à 2499	0 %	220 €
Plein	QF de 2500 à 2999	0 %	220 €
Plein	QF> 3000	0 %	220 €

le Quotient Familial, QF, à prendre en compte de prime abord est celui établi par la Caisse d'Allocation Familiale, conformément à ce qui est pratiqué pour déterminer les autres tarifs municipaux de la ville de Clermont-Ferrand.
A défaut, pour les résidents non allocataires de la Caisse d'Allocation Familiale, le Quotient Familial, QF, peut être obtenu par la formule suivante :

$$QF = (R/12 + P) / N$$

où *R = ressources imposables - abattements sociaux*
P= Prestations mensuelles
N = nombre de parts

Souplesse de la mise en œuvre

Afin d'accompagner le changement et de déployer les outils de dématérialisation de ces procédures, la mise en œuvre se fera progressivement pour être totalement opérationnelle au plus tard au 2nd semestre 2024.

La mise en place de cette formule d'abonnement s'accompagnera dans un second temps d'une dématérialisation complète de la procédure de demande de droits, via la plateforme « ICI Clermont » et s'appuiera sur les outils de facturation déjà utilisés par la ville permettant la délégation du recouvrement au Trésor Public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de valider la tarification de l'abonnement annuel pour les résidents Clermontois.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 45	+	Contre : 10		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI